FD IMMOBILIER
SARL au capital de 10.000 € - RCS Créteil 820 426 500
Siège social : 11 rue Georges Dimitrov – 94500 Champigny-sur-Marne
Tél : 01 70 260 250 - E-mail : champigny@laforet.com

N° TVA intra-com. : FR 57 820 426 500 - Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n° CPI 9401 2016 000 011 703 délivrée par la CCI de Paris - Ile de France - 35, boulevard du Port - 95031 Cergy-Pontoise Cedex - Activités : Transaction et Gestion - Garanties financières Gestion : CEGC - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - 92919 La Défense Cedex - Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération. Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

***Ventes** – Barème à compter du 1er Mai 2025*

Honoraires de transaction *(Hors cas particuliers* - voir ci-dessous)*

Prix de vente	Honoraires TTC à la charge du Vendeur	Honoraires TTC à la charge de l'Acquéreur
Jusqu'à 150.000 €	5.000 € (forfait)	5.000 € (forfait)
De 150.001 € à 200.000 €	3,50 %	3,50 %
De 200.001 € à 250.000 €	3,25 %	3,25 %
De 250.001 € à 300.000 €	3,00 %	3,00 %
De 300.001 € à 450.000 €	2,75 %	2,75 %
Au-delà de 450.001 €	2,50 %	2,50 %

Ces honoraires sont partagés entre l'acquéreur et le vendeur. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien et mention en est faite dans l'annonce.

*Cas particuliers

- **Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

  - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
  - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

- **Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :**

  Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

- **Biens neufs (VEFA) : le barème appliqué sera celui du promoteur selon le mandat de commercialisation signé avec ce dernier.**

Honoraires de rédaction d'acte

- **360 € TTC à la charge de l'Acquéreur, facturés le jour de l'acte authentique**

FD IMMOBILIER
SARL au capital de 10.000 € - RCS Créteil 820 426 500
Siège social : 11 rue Georges Dimitrov – 94500 Champigny-sur-Marne
Tél : 01 70 260 250 - E-mail : champigny@laforet.com

N° TVA intra-com. : FR 57 820 426 500 - Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n° CPI 9401 2016 000 011 703 délivrée par la CCI de Paris - Ile de France - 35, boulevard du Port - 95031 Cergy-Pontoise Cedex - Activités : Transaction et Gestion - Garanties financières Gestion : CEGC - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - 92919 La Défense Cedex - Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération. Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Locations *– Barème à compter du 1er Mai 2025*

Honoraires pour les baux d'habitation, mixtes ou code civil :

- **État des lieux :**
  - **Entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
  - **Sortie** : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** :
  - **Zone tendue :** 10 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
  - **Zone très tendue :** 12 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :** 150 € TTC à la charge du bailleur
- **Etat des Risques et Pollutions (ERP) :** 40 € TTC à la charge du bailleur

Honoraires pour les baux commerciaux et professionnels :

- **Visite et constitution du dossier :** 10% HT du loyer triennal, soit 12% TTC à la charge du preneur.
- **Rédaction du bail** : 800 € HT à la charge du bailleur
- **Avenant** : 200 € HT à la charge du demandeur
- **État des lieux :** 200 € HT à la charge du bailleur

Gestion locative *– Barème à compter du 1er Mai 2024*

Honoraires de gestion :

- **Formule «Initiale» :** 4% TTC à la charge du bailleur
- **Formule «Classique» :** 6% TTC à la charge du bailleur
- **Formule «Sérénité» :** 10,2% TTC à la charge du bailleur